

# UNION DES COMORES

*Unité – Solidarité – Développement*



*Le Président*

Moroni, le 10 JUIN 2024

**DECRET N° 24- 068 / PR**

Chargeant la Ministre LOUB YACOUT ZAIDOU, de la Suppléance du Président de l'Union des Comores.

## **LE PRESIDENT DE L'UNION,**

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le Décret N°22-038/PR du 09 mai 2022, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores, modifié par le décret N°23-078/PR du 11 août 2023 ;

## **DECRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Durant son séjour à l'Extérieur, la Suppléance du Président de l'Union des Comores, est assurée par la Ministre de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre, **Madame Loub YACOUT ZAIDOU**.

**ARTICLE 2** : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

**AZALI Assoumani**

